



Les employeurs peuvent contacter Unifaf Aquitaine concernant les questions d'accès au DSB sur le Fonds d'Intervention (FI) au :  
05.56.00.85.10.



Institut Régional  
du Travail Social  
Nouvelle-Aquitaine



Institut Régional  
du Travail Social  
Nouvelle-Aquitaine

**IRTS Nouvelle-Aquitaine**  
9 avenue F. Rabelais  
33400 Talence  
Tél : 05 56 84 20 20  
contact@irtsnouvelleaquitaine.fr

Céline Toussaint  
responsable de centre d'activités  
c.toussaint@irtsnouvelleaquitaine.fr

Isabelle Jaunaux  
cadre technique  
i.jaunaux@irtsnouvelleaquitaine.fr

Assistante pédagogique  
Marion Lambert  
m.lambert@irtsnouvelleaquitaine.fr  
05.56.84.25.41

[www.irtsnouvelleaquitaine.fr](http://www.irtsnouvelleaquitaine.fr)



Centre de Formation  
au travail sanitaire et social

**Ce.F**  
28 boulevard Albert Clavielle - CS 30020  
24112 Bergerac cedex  
Tél : 05 53 22 23 00  
cef@jonbost.fr  
www.jonbost.org/cef

Référent VAE :  
Michel Dulong  
05 53 22 12 50  
michel.dulong@johnbost.fr

# VAE

## Validation des Acquis de l'Expérience

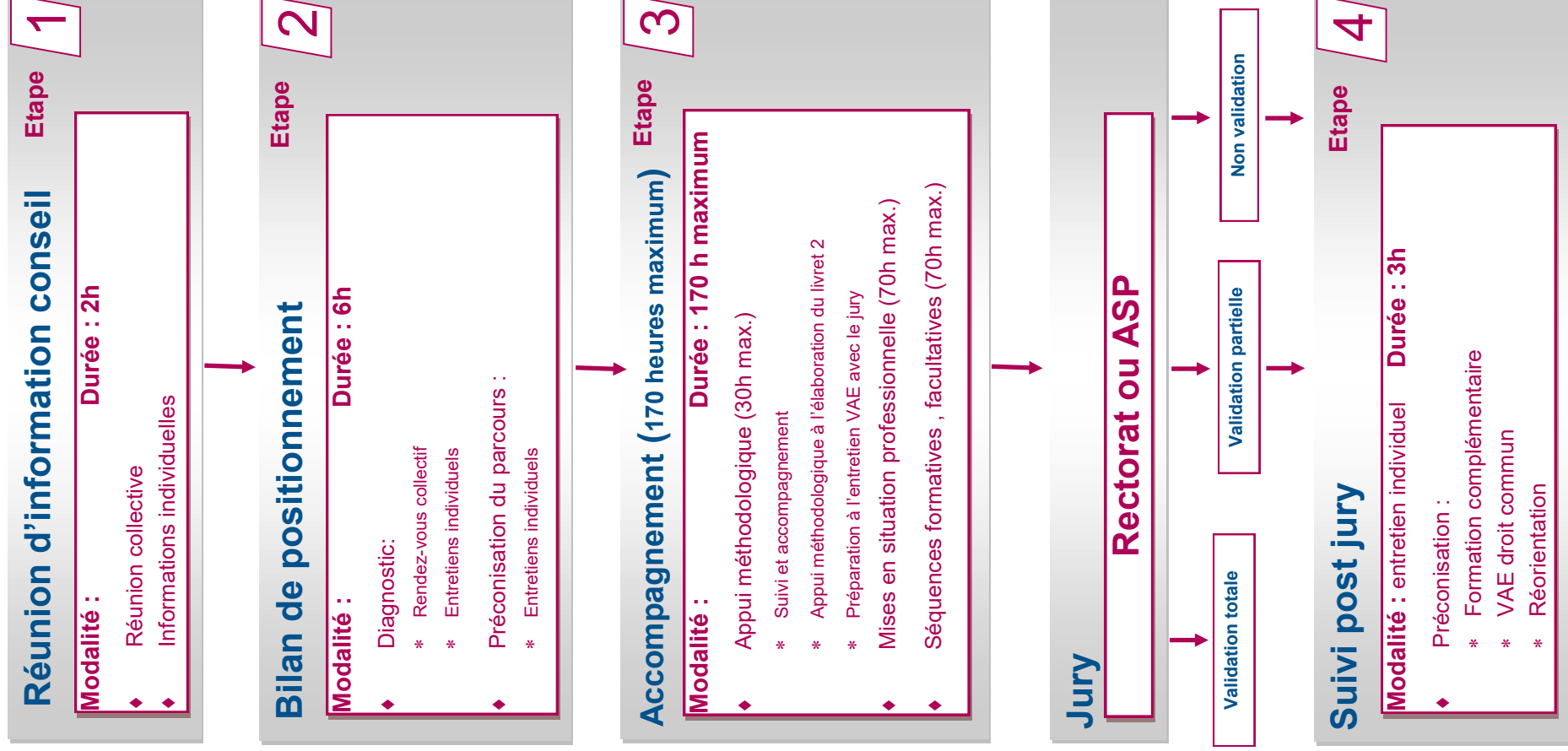
La branche professionnelle sanitaire, sociale et médico-sociale, propose un dispositif d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience pour les salariés dont l'employeur cotise à **Unifaf**.

L'IRTS Nouvelle-Aquitaine en cotraitance avec le CEF de Bergerac est habilité à mettre en œuvre ce dispositif de soutien de branche pour les diplômes suivants :

- ◇ **Moniteur Educateur**
- ◇ **Assistant de Service Social**
- ◇ **Educateur Spécialisé**
- ◇ **Educateur Technique Spécialisé**
- ◇ **Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et Responsable d'Unité d'Intervention Sociale**



# Le Dispositif de Soutien de Branche



Après un passage devant le jury et l'obtention d'une validation partielle, le candidat a 5 ans pour valider le diplôme